

## LES MÉTIERS DISPONIBLES

La validation des compétences est accessible dans plus de **60 métiers** (conducteur(trice) de chariot élévateur, tuteur(trice) en entreprise, employé(e) administratif(ve), ouvrier(ère) boulanger(ère)-pâtissier(ère), aide-ménager(ère), opérateur(rice) de production sur ligne industrielle, ...).

**i** Vous voulez **en savoir plus** sur les métiers disponibles et les Centres de validation des compétences agréés?

Consultez notre site internet : [www.cvdc.be](http://www.cvdc.be)

## LA VALIDATION DES COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS

**i** Vous voulez en savoir plus sur la validation des compétences des travailleurs en entreprise (modalités pratiques, ...) à Bruxelles ou en Région wallonne?

- Consultez notre site internet : [www.cvdc.be/entreprises/](http://www.cvdc.be/entreprises/)
- Ou contactez les chargées de missions du Consortium de validation des compétences

### Entreprises privées

Séverine Deneubourg, [s.deneubourg@cvdc.be](mailto:s.deneubourg@cvdc.be) - 0490 52 45 77  
Marie Deronchène, [m.deronchene@cvdc.be](mailto:m.deronchene@cvdc.be) - 0475 34 57 48

### Entreprises publiques

Fadoua EL Hamdi, [f.elhamdi@cvdc.be](mailto:f.elhamdi@cvdc.be) - 0490 47 72 96

### Entreprises d'économie sociale

Carmen Alvarez, [c.alvarez@cvdc.be](mailto:c.alvarez@cvdc.be) - 0473 96 87 08



# Leurs talents, votre investissement

Valoriser les talents de vos collaborateurs, *c'est investir dans votre avenir!*



Projet soutenu par:



## LA VALIDATION DES COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS

En déployant le dispositif de validation des compétences au sein de votre entreprise, vous permettez à vos travailleurs de faire **reconnaître de manière externe et officielle les savoirs et savoir-faire** qu'ils ont acquis ou acquièrent encore en dehors des filières de formation classique, par exemple dans votre entreprise.

En intégrant ce dispositif dans vos processus RH, vous renforcez votre **gestion des talents et compétences** tout en instaurant une véritable **relation gagnant-gagnant employeur-travailleur**.

## LES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE

### Reconnaissance et motivation des travailleurs

- ✓ valorisation et **confiance en soi** ;
- ✓ **satisfaction** et fidélisation ;
- ✓ renforcement de la **motivation** individuelle et collective ;
- ✓ **mise en avant** de certains métiers ;

### Talents et compétences

- ✓ développement de l'**autonomie** et de la **polyvalence** ;
- ✓ amélioration de la **transmission des savoirs et savoir-faire** ;
- ✓ optimisation des **plans de formation** ;
- ✓ anticipation des **évolutions de carrière** et des **mobilités internes** ;

### Progrès et pérennité

- ✓ renforcement de l'**image de marque** et du professionnalisme de votre entreprise et de vos travailleurs ;
- ✓ satisfaction à des **obligations légales** propres au secteur ;

Certifier vos travailleurs via la validation des compétences, c'est aussi bénéficier d'un **macaron** utilisable sous toutes ses formes autorisées pour mettre en avant les efforts de votre entreprise et attirer de nouveaux talents.

## LES ÉPREUVES ORGANISÉES DANS VOS INFRASTRUCTURES

La signature d'une convention avec un Centre agréé autorise et cadre l'organisation d'épreuves de validation au sein d'un des Centres de validation agréés ou au sein même de votre entreprise si les installations le permettent.

Pourquoi faire valider les compétences au sein de votre entreprise? Parce que ce choix offre :

- ✓ un **gain de temps** pour vos travailleurs et votre entreprise (pas de déplacement) ;
- ✓ un **environnement familial** et, donc, rassurant pour vos travailleurs ;
- ✓ une aide financière de €600 / épreuve pour les entreprises établies dans la **Région de Bruxelles-Capitale** (sous conditions).

## LES GARANTIES QUALITÉ

### Un processus transparent

La validation des compétences repose sur un dispositif transparent encadré et organisé par :

- ✓ le Consortium de validation des compétences regroupant les opérateurs publics de formation : Bruxelles Formation, Enseignement de Promotion sociale, SFPME, IFAPME, FOREM ainsi que les partenaires sociaux ;
- ✓ les Centres de validation agréés.

### Un dispositif de qualité

1. les **référentiels de validation** sont élaborés et actualisés de manière stricte et rigoureuse en collaboration avec les partenaires sociaux et les acteurs du secteur professionnel concerné ;
2. les **Centres de validation** sont agréés au terme des 4 étapes d'un processus qualité sérieux et soumis à une revue de Centre annuelle ;
3. l'**épreuve** est une mise en situation pratique évaluée au moyen d'une grille d'évaluation par des professionnels du métier ;
4. les **processus qualité et les méthodologies** font l'objet de révisions régulières dans une volonté d'amélioration continue.

## LES ÉTAPES CLÉS

### ÉTAPE 1

#### Information et exploration

- ✓ Présentation du dispositif
- ✓ Identification du(des) métier(s) et du nombre de travailleurs
- ✓ Vérification de l'existence des prérequis
- ✓ Signature de la **Lettre d'intention**

Accompagnement

### ÉTAPE 2

#### Planification et préparation

- ✓ Signature de la **Convention**
- ✓ Programmation des épreuves
- ✓ Communication aux travailleurs
- ✓ Guidance des candidats

Accompagnement

### ÉTAPE 3

#### Évaluation et certification

- ✓ Passation des épreuves (en entreprise ou en Centre)
- ✓ Certification (Titre(s) de compétence)
- ✓ Accompagnement des candidats

## ET APRÈS?

Macaron



Prime BEE si applicable



Accompagnement et pérennisation

